



COMpte Rendu de la Séance DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE HUIT DECEMBRE A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, BUFFETEAU, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MEIGNANT, MOLVEAUX, ROQUET, ROSSI, SABY, SLOBADZIAN, SONATORE ET MM. BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOSSARD, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CITRON, COLIN, COUDRAY, DELMOND, DUQUENOY, GARCIA, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GLACE, GOMBAULT, GRAMOSO, GUERIN, LATCHERE, LEDUR, LELE, MARCHAND, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. AMANY A M. MOISY, MME BECHU A MME ROSSI, M. CATINAT (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. CIRET A M. DUQUENOY, MME DELACUVELLERIE A M. COLIN, M. DUFRENNE A M. ROUSSEAU BENOIT, MME DURONSSOY A MME LE GAL, M. FAURIE A M. DELMOND, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. GIRAUD A MME MOLVEAUX, M. GODEFROY A M. GOMBAULT, M. HERTZOG A M. COUDRAY, M. HUET A MME FAUTRAT, M. LEBLANC A MME BERTHELOT CHRISTINE, M. MANIAK A M. GAURAT, MME MATONDO A MME BISON, MME PASQUET A MME DAUVILLIERS, MME PIAU A M. SENET, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME ET MME VAQUIE A MME BUFFETEAU.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, DESTIN, HOUDOUX, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA, MM. BOUCHET, BRANCHE, GIRARD, LETURGIE, MARTIN, PINTAT, ROUSSEAU FRANCK, TELLIER ET VALOGNES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GRAMOSO Jose.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	89
PRÉSENTS :	53
POUVOIRS :	20
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	16
VOTANTS :	73

COMpte-Rendu des Décisions Prises par Délégation DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 16-482 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE – M. JACQUES LAURIN ».

- **DÉCISION N° 16-483 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE – MME GEORGINA VINCENT ».

- **DÉCISION N° 16-484 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE – MME BRIGITTE LEDUC ».

- **DÉCISION N° 16-485 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE – MME MARIE DOBARIA ».

- **DÉCISION N° 16-486 DU 17 NOVEMBRE 2016.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. FERNAND HOUDOUX ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES.

16-12-AFG-01 CREATION DE POSTES EN EMPLOIS AIDES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (72 pour et 1 contre) :

- **AUTORISE** la création d'un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » et la création de deux postes dans le cadre du dispositif « CUI- CAE ».
- **PRECISE** que les postes ouverts correspondront aux missions d'agent polyvalent au service environnement.
- **DIT** que les conditions d'emploi seront les suivantes :
Pour l'emploi d'avenir :
 - Durée du contrat : 12 mois renouvelables deux fois
 - Période d'essai 1 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h
 - Rémunération : SMIC,
 - Prise en charge par l'Etat : 75 %.
- **Pour les CAE/CUI :**
 - Durée du contrat 12 mois renouvelables 2 fois 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20h
 - Rémunération : SMIC horaire,
 - Prise en charge par l'Etat 90 % pour les plus de 50 ans ou les travailleurs handicapés de plus de 30 ans, 70 % dans les autres cas.
- **DIT** que le dispositif sollicité sera lié au profil du ou des postulant(s).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et les contrats de travail à intervenir et tous les documents afférents.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

16-12-AFG-02 ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LIMOURS AU SYMGHAV.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Pays de Limours au SYMGHAV.

16-12-AFG-03 SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat de Ruralité qui est préparé par le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

16-12-AFG-04 SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention particulière d'appui financier à intervenir entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADEME, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'ensemble des collectivités, associations et entreprises mentionnées dans le tableau joint en annexe, pour l'octroi du fonds (TEPCV).
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention finalisée et tous documents afférents.
- **MANDATE** Mme la Présidente pour apporter tous les ajustements qui lui sembleront indispensables, pour conduire les procédures appropriées et pour prendre les délégations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

16-12-SCOL-01 AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA FNCMR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la FNCMR pour l'enseignement de la musique dans les écoles de la Commune Nouvelle « Le Malesherbois », annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 du budget de l'exercice concerné.

❖ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

16-12-ACO-01 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES, EAUX PLUVIALES) ET DES STATIONS D'EPURATION – 2017 / 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** l'accord cadre à bons de commande « entretien des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et des stations d'épuration » à l'entreprise SEA sise 6 avenue Jean Jaurès à SACLAS (91690).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'accord cadre à bons de commande avec l'entreprise SEA sise 6 avenue Jean Jaurès à SACLAS (91690).
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés aux chapitres 011 et 21.

❖ TRAVAUX.

16-12-TRAV-01 ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ ALLOTI POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DES LOCAUX DES ATELIERS COMMUNAUX – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** les différents lots du marché relatif aux travaux de rénovation et d'extension de locaux et ateliers communaux à Coudray - LE MALESHERBOIS, alloti comme suit :

N° LOT	NOM DU LOT	ENTREPRISE ET ADRESSE	MONTANT H.T. EN €
01	VRD ET ASSAINISSEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	23.629,69
02	GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS – RESEAUX INTERIEURS - RAVALEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	45.099,95
03	CHARPENTE COUVERTURE – PANNeaux PHOTOVOLTAIQUES	DRU ZI 16 rue du Boël 28310 - JANVILLE	63.686,25
04	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	HUSSONNOIS 6, rue des Tourelles 45170 ASCHERES LE MARCHE	27.039,31
05	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – VMC - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	TAVARES 47, rue du Stade 45390 AULNAY LA RIVIERE	8.493,07
06	PLOMBERIE – CHAUFFAGE PAR POELE A GRANULES – EAU CHAUDE	CIRET 2, rue de la Poterne MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS	9.765,00
07	PLATRERIE – DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.610,50
08	CARRELAGE - FAIENCES	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	4.590,95
09	PEINTURES	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.850,00

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au marché alloti avec :

N° LOT	NOM DU LOT	ENTREPRISE ET ADRESSE	MONTANT H.T. EN €
01	VRD ET ASSAINISSEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	23.629,69
02	GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS – RESEAUX INTERIEURS - RAVALEMENT	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	45.099,95
03	CHARPENTE COUVERTURE – PANNeaux PHOTOVOLTAIQUES	DRU ZI 16 rue du Boël 28310 - JANVILLE	63.686,25
04	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	HUSSONNOIS 6, rue des Tourelles 45170 ASCHERES LE MARCHE	27.039,31
05	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – VMC - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	TAVARES 47, rue du Stade 45390 AULNAY LA RIVIERE	8.493,07
06	PLOMBERIE – CHAUFFAGE PAR POELE A GRANULES – EAU CHAUDE	CIRET 2, rue de la Poterne MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS	9.765,00
07	PLATRERIE – DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.610,50
08	CARRELAGE - FAIENCES	BOUGREAU 14 rue de Puiseaux 45340 BEAUNE LA ROLANDE	4.590,95
09	PEINTURES	AMG 1 rue du Solin 45120 CHALETTE SUR LOING	4.850,00

Soit un montant total H.T. de 191.764,72 €, incluant les options ravalement (H.T. 13.719,96 €) et panneaux photovoltaïques (11.300,40€ H.T.).

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés au chapitre 21.

16-12-TRAV-02 ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX COURANTS ET FOURNITURES DE VOIRIE, EAU ET ASSAINISSEMENT – 2017 / 2020.

Mme le Maire est sortie avant présentation de la délibération et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** l'accord cadre pour les travaux courants et fournitures de voirie, eau et assainissement à l'entreprise DAUVILLIERS TRAVAUX sise 38 bis avenue du Général Patton -BP 22 – MALESHERBES - 45330 LE MALESHERBOIS CEDEX.
- **AUTORISE** l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'accord cadre, avec l'entreprise DAUVILLIERS TRAVAUX sise 38 bis avenue du Général Patton - BP 22 – MALESHERBES - 45330 LE MALESHERBOIS CEDEX.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés aux chapitres 011 et 21.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Denis DAUVILLIERS
Maire

